



VIDEO MAPPING CONTEST

LILLE - 15 SEPTEMBRE 2018

5^e édition

Les Rencontres Audiovisuelles organisent un Video Mapping Contest dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2018.

Avec le soutien de la Ville de Lille, de Citeos, de la SNCF, de l'Union européenne (l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le Fonds européen de développement régional) et de la Région Hauts-de-France.



Ce concours est ouvert à l'international, aux étudiants et professionnels de l'audiovisuel, du film d'animation, des arts numériques, du graphisme, etc.

Les créations devront être conçues pour la **façade de la Vieille Bourse, côté Grand'Place**, à partir d'une matrice fournie, sur le thème « **L'art du partage** » (voir infos en annexes).

La diffusion publique aura lieu le **samedi 15 septembre 2018**, en soirée.

Le lauréat remportera 2 000 €.

Chaque œuvre sélectionnée remportera 500 €.

- 1 – Retrait des dossiers de participation avant le **1^{er} juillet 2018**
sur demande par mail : antoine@rencontres-audiovisuelles.org
- 2 – Date limite de dépôt des candidatures : **15 août 2018**
- 3 – Diffusion des projets sélectionnés : **15 septembre 2018**

RÈGLEMENT

Article 1 - Organisateur

Le concours et la diffusion du Video Mapping Contest sont organisés par les Rencontres Audiovisuelles.

Article 2 - Cahier des charges

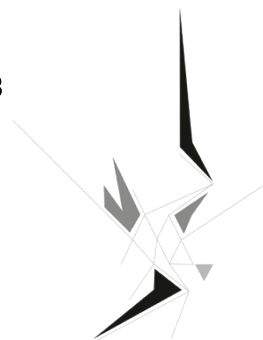
La création vidéo doit avoir une durée de 2 à 5 minutes, être sonore, et être pensée pour la façade de la Vieille Bourse, côté Grand'Place, à Lille, sur le thème « L'art du partage ».

Le jury de pré-sélection apportera une attention à la cohérence patrimoniale du propos artistique et à son accessibilité et sa compréhension pour le plus grand nombre, au regard notamment de la thématique développée dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2018 : « L'art du partage ».

Article 3 - Pré-inscription

Le concours est ouvert à tous et gratuit.

La fiche d'inscription et le dossier technique avec la matrice de la façade sont à demander par mail à antoine@rencontres-audiovisuelles.org **avant le 1^{er} juillet 2018**.



Article 4 - Candidature

Les candidats doivent envoyer les éléments suivants **avant le 15 août 2018** :

- ce règlement signé,
- la fiche d'inscription dûment complétée,
- 3 images de la création pour la communication (fichiers en 300 DPI),
- la création vidéo, sous forme d'un fichier vidéo, au format <Apple ProRes 422> ou <DNxHR> et conforme au gabarit fourni,
- le son doit être en 48 khz/16 bits non compressé, il peut être inclus dans la vidéo.

L'envoi peut se faire au format numérique à l'adresse antoine@rencontres-audiovisuelles.org

(fichier vidéo par FTP / WeTransfer / Dropbox...),

ou par courrier à : Rencontres Audiovisuelles - BP 1295 - 59014 Lille Cedex

(fichier vidéo sur clé - renvoyée sur demande - ou sur Blu-ray).

Article 5 - Sélection

Un jury interne sélectionnera les projets qui seront diffusés publiquement le **15 septembre 2018**.

Lors de cette projection, un jury professionnel nommera le lauréat du Video Mapping Contest.

Jury 2018 :

- Éric Bonnet - Chercheur, Directeur du Laboratoire Arts des images et art contemporain, Université Paris 8 (France)
- Julien Dubois - Adjoint au Patrimoine, Ville de Lille (France)
- Alain Grisval - Chef d'entreprise, Citeos Ingénierie Nord (France)
- Philippe Ligot - Artiste, Président de Athem & Skertzò (France)
- Martin Pošta - Directeur du Signal Festival de Prague (République tchèque)
- Ronald Ramakers - Directeur du festival Glow de Eindhoven (Pays-Bas)
- Filip Sterckx - Artiste, co-fondateur et directeur artistique de Skullmapping (Belgique)

Article 6 - Dotation

Les candidats sélectionnés pour participer au concours verront leur création projetée le samedi 15 septembre à Lille.

Les organisateurs offrent une nuit d'hôtel et un repas aux candidats retenus pour la diffusion publique, le billet de train et une participation forfaitaire pour les voyages en avion (le montant sera défini en fonction des provenances et du nombre de candidats).

Le premier prix recevra la somme de 2 000 € TTC. Chaque œuvre sélectionnée remportera 500 € TTC.

Article 7 - Droits

Le candidat s'engage à être responsable de l'ensemble des droits liés à l'œuvre (image, son). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'utilisation de contenus dont le candidat n'aurait pas les droits.

Article 8 - Utilisation

Les candidats autorisent les Rencontres Audiovisuelles à utiliser leur œuvre de la manière suivante :

- Une captation vidéo sera réalisée et utilisée pour la promotion du Video Mapping Contest et de l'œuvre : diffusion sur internet, ou lors de présentations du projet dans le cadre de diverses manifestations.
- L'œuvre sous sa forme mapping sera utilisée le 15 septembre 2018. L'organisateur se réserve le droit d'organiser une rediffusion sur un ou plusieurs jours consécutifs, dans l'année qui suit.

Article 9 - Annulation

Les Rencontres Audiovisuelles se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure. Si tel est le cas, les candidats seront immédiatement avertis, et ne pourront prétendre à aucun dédommagement.

Article 10

La participation au concours vaut acceptation de ce règlement.

Date, nom et signature du candidat ou du collectif



ANNEXE 1

THÉMATIQUE DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Année européenne du patrimoine culturel 2018, l'art du partage

Partager le patrimoine entre Européens lors des Journées européennes du patrimoine, c'est permettre aux citoyens de mieux comprendre ce qui les rapproche en partageant des valeurs communes historiques et esthétiques dépassant les rivalités et les irrédentismes identitaires. Ces Journées européennes du patrimoine doivent célébrer avec force la construction de la grande Europe du patrimoine, cent ans après la fin du premier conflit mondial et la chute des empires, qui a engendré une nouvelle Europe des États. (...)

La plupart des pays européens partagent le même découpage chronologique fondamental : la Préhistoire et ses grandes périodes, l'Antiquité, le Moyen Âge, les Temps modernes et la période contemporaine. Dans cette chronologie partagée, la circulation des idées, des artistes et des architectes a permis la création d'un cadre de vie présentant bien des similitudes sur tout le continent européen. (...)

L'existence de ce patrimoine et de cette culture partagée, dont la langue latine a longtemps été l'un des ferments, de l'Antiquité au Moyen Âge et jusqu'aux humanistes, constitue un fondement de l'identité européenne, et donne aux citoyens européens le sentiment diffus d'appartenir à un même monde ; leur paysage quotidien se nourrit de repères patrimoniaux communs. (...)

Mais cet héritage commun admet d'importantes variations régionales. Les formes architecturales, les courants picturaux ou statuaires se déclinent différemment entre les pays, en fonction des matériaux disponibles, du contexte économique et des influences politiques. (...)

Ces différences se nourrissent parfois d'apports extérieurs. (...)

Le thème des Journées européennes du patrimoine appelle donc à une réflexion sur ce que les éléments du patrimoine national présentent de commun, et de spécifique, par rapport au reste du patrimoine du continent.

L'Europe du patrimoine, c'est aussi, comment ne pas le rappeler, pour cette année du centenaire de l'armistice, l'Europe de la mémoire, des crimes contre l'humanité, des guerres et des réconciliations. Alésia, Azincourt, Pavie, Rocroi, Austerlitz, Waterloo, Sedan, Verdun, Auschwitz, Oradour, Varsovie, Coventry, Dresde, Mostar ou Sarajevo appartiennent, pour le meilleur et pour le pire, à notre patrimoine commun, et les témoignages matériels de ces conflits sont devenus des symboles de réconciliation et de paix entre les peuples européens. (...)

C'est encore l'Europe du sacré : avec ses cathédrales gothiques (...), ses abbayes au rayonnement européen (...), ou encore son architecture byzantine (...), avec ses synagogues et ses cimetières (...), avec ses mosquées et palais (...).

L'Europe du patrimoine, ce sont enfin les monuments emblématiques de la démocratie et de la construction européenne. (...)

Patrimoine commun, mais patrimoine divers : le patrimoine européen illustre la réalité même de l'Europe. C'est cette réalité que l'édition 2018 des Journées européennes du patrimoine illustrera, en cette année hautement symbolique pour les anciens belligérants de la Première Guerre mondiale, désormais unis, en Europe, autour d'un passé et pour un projet communs.



DONNÉES HISTORIQUES SUR LA VIEILLE BOURSE

Sa construction est décidée en 1651 sous l'occupation espagnole et réalisée de 1652 à 1653 par Julien Destré, pour offrir un abri aux gens de commerce et de finance, jusque là habitués à se rencontrer en plein vent.

La Vieille Bourse est composée de 24 maisons identiques qui forment un quadrilatère autour d'une cour à arcades. Il s'agit de constructions en briques et pierres et couvertures en ardoises bâties dans une uniformité architecturale (style baroque flamand, caractérisé par les fenêtres à meneaux, les guirlandes et mascarons, les cariatides des pilastres).

Les décors des fenêtres sont également riches avec des frontons tantôt courbes ou triangulaires, ornés de cartouches, de guirlandes et fruits charnus, à la manière de la Renaissance Flamande. Les lions de Flandre sculptés sur les portails rappellent l'appartenance de Lille aux Pays-Bas.



© Archives municipales de Lille
FRAM059350_7Fi841

On accède à la cour intérieure par 4 porches pourvus de portes, existants sous les étages des maisons périphériques. L'accès Grand'Place (Place du Général de Gaulle) est surmonté d'un campanile.

Dans le volume de construction des maisons périphérique, la cour est entourée d'une galerie déambulatoire à arcades.

Chronologie :

- 1651 : autorisation de Philippe IV, roi d'Espagne, pour la construction sur le domaine public
- 1652 : pose de la première pierre de la bourse des marchandises
- 1653 : fin de la construction, œuvre de l'architecte Julien Destré
- 1777 : suppression du deuxième campanile ; modification des grandes lucarnes et des balcons au-dessus des entrées ; mesures contre l'incendie
- 1830 : statue de Louis XVIII sculptée par Cadet de Beaupré
- 1847 : modification des boutiques par l'architecte Benvignat
- 1849 : règlement sur les enseignes ; restauration du bâtiment
- 1853 : visite de l'empereur Napoléon III
- 1854 : inauguration de la statue de Napoléon I^{er} sculptée par Lemaire ; le décor des galeries constitue un mémorial du génie industriel français
- 1906 : installation de la bourse des valeurs
- 1976 : enlèvement de la statue de Napoléon I^{er}



© Archives municipales de Lille
FRAM059350_7Fi839
FRAM059350_7Fi832_1